



Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2024-07-26 Date de révision: 2024-07-26 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Blaster Rust Neutralizer
Code du produit : 16-RN-CND

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésif

1.3. Fournisseur

Fournisseur

The Blaster Corporation
8500 Sweet Valley Drive
Valley View, Ohio, USA, 44125
USA
T (216) 901-5800 - F (216) 901-5801
www.blastercorp.com

Distributeur

Princess Auto
475 Panet Road
Winnipeg, MB R2C 2Z1
Canada
Tel: (204) 667-4630

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ChemTel 800-255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable
Press. Gas (Liq.)	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de la Commission américaine de sécurité des produits de consommation. L'étiquette réelle du contenant ne comprendra pas les éléments d'étiquetage ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Acétone	-	n° CAS: 67-64-1	15 - 40	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Acide formique	-	n° CAS: 64-18-6	< 3	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 HHNOC 1, HHNOC

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Tanins [Dérivés de l'acide gallique présents dans les galls de noix, l'écorce et d'autres parties de plantes, en particulier l'écorce de chêne.]	-	n° CAS: 1401-55-4	0.5 - 1.5	Eye Irrit. 2A, H319
2-Butoxyéthanol	-	n° CAS: 111-76-2	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 3 (Cutané), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, eau pulvérisée, brouillard.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.
------------------------------------	---------------------------------

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Des vapeurs irritantes.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Écarter toute source d'ignition. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger les contenants de tout dommage physique.

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits incompatibles : Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Butoxyethanol (EGBE)
ACGIH OEL TWA	20 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans); BEI
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	200 mg/g créatinine Parameter: Butoxyacetic acid with hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Butoxyethanol
OSHA PEL TWA	240 mg/m³
	50 ppm
Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévenir ou réduire les risques d'absorption cutanée
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acetone
ACGIH OEL TWA	250 ppm
ACGIH OEL STEL	500 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	Acetone
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Acetone
OSHA PEL TWA	2400 mg/m³
	1000 ppm

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acétone (67-64-1)	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Acide formique (64-18-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 ppm
ACGIH OEL STEL	10 ppm
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	9 mg/m³
	5 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol
Couleur	: Limpide
Odeur	: Agréable
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: -41 °C (éther diméthylique)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	: 42.7 x 10 ⁴ (éther diméthylique)
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 1,6 (éther diméthylique)
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 3,4 – 18 vol % (éther diméthylique)

Tanins [Dérivés de l'acide gallique présents dans les galles de noix, l'écorce et d'autres parties de plantes, en particulier l'écorce de chêne.](1401-55-4)	
Point d'éclair	199 °C (open cup)
Température d'auto-inflammation	526,67 °C

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Point d'ébullition	(>171 - <171.5 °C - at 1 atm)
Point d'éclair	67 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	230 °C
Pression de la vapeur	0,8 hPa Temp.: 20 °C

Acétone (67-64-1)	
Point d'ébullition	56,05 °C (at 1013.25 hPa)
Point d'éclair	-20 °C
Température d'auto-inflammation	465 °C
Pression de la vapeur	233 hPa (at 20 °C)

Acide formique (64-18-6)	
Point d'ébullition	100,23 °C (at 1013.25 hPa)
Point d'éclair	46,5 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	539 °C
Pression de la vapeur	170,7 hPa (at 50 °C)

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: ~51 %
Groupe de gaz	: Press. Gas (Liq.)

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides forts. Oxydants forts. Bases fortes. Agents réducteurs puissants. Peroxydes. Ammoniac. Amines. Chlore. Halogènes.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Tanins [Dérivés de l'acide gallique présents dans les galls de noix, l'écorce et d'autres parties de plantes, en particulier l'écorce de chêne.](1401-55-4)	
DL50 orale rat	2260 mg/kg de poids corporel Animal: rat
ATE CA (orale)	2260 mg/kg de poids corporel
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1200 mg/kg
DL50 orale	1414 mg/kg de poids corporel Animal: guinea pig, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1020 - 1961
DL50 cutanée lapin	435 mg/kg (Source: OECD_SIDES)
CL50 inhalation rat	3 mg/l
CL50 inhalation rat	486 ppm/4h
ATE CA (orale)	1200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	435 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	486 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	3 mg/l/4h
Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg (Source: OECD_SIDES)
CL50 inhalation rat	50100 mg/m³ (Exposure time: 8 h Source: OECD_SIDES)
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	50,1 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	50,1 mg/l/4h

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide formique (64-18-6)	
DL50 orale rat	1100 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	7,85 mg/l/4h
ATE CA (orale)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	7,85 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Tanins [Dérivés de l'acide gallique présents dans les galles de noix, l'écorce et d'autres parties de plantes, en particulier l'écorce de chêne.](1401-55-4)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Acide formique (64-18-6)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	400 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 150 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study), Remarks on results: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide formique (64-18-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,244 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Blaster Rust Neutralizer	
Vaporisateur	Aérosol

Tanins [Dérivés de l'acide gallique présents dans les galles de noix, l'écorce et d'autres parties de plantes, en particulier l'écorce de chêne.](1401-55-4)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Acétone (67-64-1)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Acide formique (64-18-6)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Tanins [Dérivés de l'acide gallique présents dans les galles de noix, l'écorce et d'autres parties de plantes, en particulier l'écorce de chêne.](1401-55-4)	
CL50 - Poisson [1]	37 mg/l Test organisms (species): Gambusia affinis
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	29 mg/l Test organisms (species): other aquatic mollusc:

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 - Poisson [1]	1474 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	2950 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus Source: IUCLID)

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
CE50 - Crustacés [1]	≈ 1800 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	911 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	1840 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Acide formique (64-18-6)	
CL50 - Poisson [1]	130 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	120 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	138 – 165,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 72h - Algues [1]	26,9 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	25 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	≥ 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

Blaster Rust Neutralizer	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Blaster Rust Neutralizer	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,81 (at 25 °C (at pH 7)
Acétone (67-64-1)	
FBC - Poissons [1]	(0.69 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Acide formique (64-18-6)

FBC - Poissons [1]	(0.22 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-1,9 (at 23 °C (at pH 5)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG)	: UN1950
--------------	----------

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TMD)	: AÉROSOLS
--	------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG	
Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: 2.1
Étiquettes de danger (TMD)	: 2.1
	:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
--------------------------	------------------

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
--	--

Blaster Rust Neutralizer

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TMD

N° ONU (TDG)	: UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	: 07-26-2024
Date de révision	: 07-26-2024
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.